

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°13/2022 du 16/11/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



Points notables d'actualité générale

- **Afrique de l'Est, Kenya – Les projections de l'insécurité alimentaire alarmantes.** L'Afrique de l'Est fait face à la plus importante sécheresse depuis 40 ans, alors que les précipitations de la prochaine saison des pluies sont attendues bien en-deçà de la moyenne pour la 5^{ème} saison consécutive. On dénombre à l'heure actuelle 48 millions de personnes en IPC 3 ou plus dans la région, dont 20 millions en Ethiopie, 11,7 au Soudan et 7,7 au Sud Soudan, qui est de surcroît touché par de fortes inondations. Les projections concernant l'insécurité alimentaire sont alarmantes. En Somalie, 6,7 millions de personnes connaîtront une situation d'insécurité alimentaire aigüe IPC3+ en octobre-décembre 2022, contre 4,3 millions pour la période juillet-septembre. Au Kenya, ce chiffre s'élève à 4,4 millions en octobre-décembre 2022 contre 3,5 millions pour la précédente période juillet-septembre. Face à cette situation, le président Ruto a annoncé le 21 octobre l'importation de 300 000 tonnes d'engrais (6 millions de sacs de 50 kg) sur le marché international pour la prochaine saison des pluies en mars 2023, en plus des 71 000 T prévues pour novembre. Il s'est également engagé le 1^{er} novembre à débloquer 2 Mds KES (16 M€) pour soutenir encore davantage les zones les plus touchées. Jusqu'à présent, les autorités ont distribué 20 000 sacs de riz, 24 000 sacs de haricots et 7 000 cartons de bœuf en conserve, pour un montant de 300 M KES (2,4 M€) aux comtés d'Isiolo, Marsabit, Wajir, Mandera, Baringo, Turkana, Kajiado, Samburu et West Pokot. 900 M KES (7,2 M€) ont également été mobilisés pour la distribution de riz, de haricots et de viande, dans les 29 comtés touchés du pays.
- **Kenya, Tanzanie, Ouganda – Les trois pays figurent parmi les dix premiers utilisateurs de l'intelligence artificielle en Afrique.** Selon le rapport de juin 2022 sur l'état de l'Intelligence artificielle (IA) en Afrique publié par *AI Media group* en Afrique du Sud, le secteur africain de l'IA / Deep Tech a connu une croissance exponentielle au cours des 5 à 10 dernières années. Le Kenya apparaît comme le 4^{ème} pays d'Afrique et le premier d'Afrique de l'Est avec 204 entreprises. En Afrique de l'Est, il est suivi de la Tanzanie et de l'Ouganda, qui comptent tous les deux 44 entreprises. Le rapport note que le Kenya a été le 2^{ème} pays d'Afrique à publier en 2019 une stratégie nationale d'IA intitulée "Emerging Digital Technologies for Kenya", qui considérait la blockchain et l'IA comme des technologies habilitantes.
- **Kenya – Le coût de la vie a augmenté de 9,6 % en un an.** Le taux d'inflation global en glissement annuel, mesuré par l'indice des prix à la consommation (IPC), était de 9,6 % en octobre 2022. D'après le *Kenya National Bureau of Statistics*, la hausse de l'inflation est en grande partie due à l'augmentation des prix des produits de base des catégories alimentation et boissons non alcoolisées (15,8 %) ; transport (11,6 %) et logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (7,1 %) entre octobre 2021 et octobre 2022. Ces trois catégories de dépenses représentent 57,1 % du panier de consommation représentatif d'un ménage kenyan. Les prix des produits relevant de l'ameublement, de l'équipement ménager et de l'entretien courant des ménages ont enregistré une hausse de 10,9 % sur la période. L'IPC a augmenté de 0,9 % entre septembre et octobre 2022. Les prix des biens alimentaires et des boissons non alcoolisées ont augmenté de 1,4 % entre septembre et octobre 2022, tandis que les prix du transport ont augmenté de 1,0 %.

- **Kenya – Le nouveau gouvernement validé par le Parlement.** Les ministres ont été approuvés à l'unanimité par le Parlement le 27 octobre, malgré l'incertitude planant sur la nomination de certains membres du cabinet (gouvernement). Le nouveau ministre de l'agriculture, Mithika Linturi, se voit amputé de 2 « *state departments* ». Les « coopératives » rejoignent le ministère des coopératives et des PME (Simon Chelugi, ancien ministre du travail, le seul ministre à avoir été prolongé), et l'« aquaculture/pêche » rejoint le ministère des mines, de l'économie bleue et de la pêche (Salim Mvurya). Rebecca Miano est nommée ministre de la Communauté Afrique de l'Est, des territoires arides et semi-arides et du développement régional. Alice Wahome est affectée au ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'irrigation. Roselinda Soipan est nommée ministre de l'environnement et de la forêt et Zacharia Njeru devient ministre des terres, du logement et du développement urbain. Dans un rapport, huit députés d'Azimio La Umoja (parti d'opposition de Raila Odinga) avaient rejeté la nomination de Mithika Linturi (agriculture) et d'Aisha Jumwa (service public) en raison des affaires judiciaires dans lesquelles ils sont impliqués. Les nominations ont toutefois été validées par le Parlement. Les 22 membres du cabinet auront notamment pour tâche de s'attaquer à la hausse du coût de la vie, principal thème de campagne de M. Ruto.
- **Kenya – Le président William Ruto s'est fixé pour objectif de privatiser 6 à 10 entreprises dans les 12 prochains mois.** Le président William Ruto a annoncé vouloir relancer le programme de privatisation, à l'arrêt depuis 2012. Bien qu'il n'ait pas définitivement précisé quelles seraient les entreprises concernées par la privatisation, M. Ruto a dressé une liste de 26 compagnies ciblées dans de nombreux secteurs (banques, hôtellerie, industrie, agriculture et agroalimentaire, etc.). Dans le secteur agricole et agroalimentaire, les entreprises suivantes pourraient être concernées : *Kenya Meat Commission*, *Agrochemical and Food Corporation*, *New Kenya Co-operative Creameries* (New KCC), et cinq sucreries (*Chemilil*, *Sony*, *Nzoia*, *Miwani* et *Muhoroni*). Nombre d'entreprises publiques sont déficitaires et constituent une charge pour le budget de l'Etat : un rapport de la Banque mondiale de 2021 démontre que les sociétés d'Etat ont coûté au gouvernement 532,2 Mds KES (4,5 Mds €) en subventions diverses. Récemment, la décision de M. Ruto de faire passer la *Kenyan Meat Commission* (qui centralise une partie des achats de viande) sous la coupe du ministère de l'agriculture (alors qu'elle était sous la coupe du ministère des armées) a fait réagir ses dirigeants : le directeur James Nderitu Githaga et son équipe ont menacé de quitter l'entreprise. Bien que ces derniers aient remis sur pied une entreprise en mauvaise situation financière, les éleveurs leur reprochent des achats insuffisants et des retards de paiement.
- **Kenya – Safaricom aurait créé 1,1 million d'emplois directs et indirects l'année dernière.** Une étude du cabinet de conseil KPMG montre que les activités de *Safaricom* ont généré plus de 1,1 million d'emplois directs et indirects l'année dernière. Le rapport, qui a été commandé par *Safaricom*, montre que les appels, les données et son service de mobile money (*M-Pesa*) de la société ont généré des emplois directs et indirects par le biais de produits et services qui en résultent. Ce résultat va à l'encontre de la tendance observée dans les entreprises kényanes, qui a vu de nombreuses entreprises arrêter les embauches. Selon le rapport de KPMG, l'ensemble des opérations commerciales de l'opérateur de télécommunications a généré 727 Mds KES (environ 6,1 Mds €) dans l'économie au cours de l'année qui s'est terminée en mars, ce qui équivaut à 5,25 % du PIB du Kenya. Ce chiffre est en hausse par rapport aux 664 Mds KES (5,6 Mds €) de l'année précédente. *M-Pesa* emploie à lui seul des milliers d'agents et est utilisé par un grand nombre de commerçants pour traiter les paiements, ce qui lui fait un acteur clé du système de paiement national. Pour rappel, la valeur des actions de *Safaricom* à la *Nairobi Securities Exchange* (NSE) représente plus de la moitié de la valeur de toutes les entreprises cotées à la bourse.
- **Kenya – Augmentation des différents taux sur le marché bancaire.** Suite à la décision, fin septembre, de la banque centrale kényane (CBK) de monter son taux directeur à 8,25 %, une augmentation générale des taux sur le marché monétaire s'observe actuellement. Le taux des prêts destiné à aider les banques commerciales à gérer leurs besoins de liquidités à court terme est désormais à 14,25 %, son plus haut niveau depuis 32 mois. Les banques commerciales déploient également différentes stratégies pour assurer leur liquidité : augmentation des taux d'intérêt sur les comptes de dépôt, rétention des paiements intermédiaires. Par ailleurs, le taux prêteur, qui a atteint 12,38 % en août, le taux le plus élevé depuis novembre 2019, pourrait peser sur l'accès au crédit et donc l'activité économique à moyen terme.

- **Kenya – Les prêts du fond *Hustler* sont plafonnés à 418 €, avec un taux d'intérêt de 8 %.** L'une des principales promesses de la stratégie de campagne du président était le fonds *Hustler*, qui sera mis en œuvre à partir du 30 novembre 2022. Le prêt cible les PME qui sont assujetties aux taux d'intérêt élevés des banques commerciales (12 % en moyenne cette année selon la banque centrale), en plus des garanties demandées. D'autre part, les prêts offerts par les entreprises fintechs ont souvent des taux d'intérêt exorbitants. Les prêts du fonds *Hustler* seront donc proposés à un taux d'intérêt annuel de 8,0 % et plafonnés à 50 000 KES (418 €). Le taux minimum sera de 500 KES (4 €). Les prêts seront destinés aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 100 MKES (0,8 M€), sera disponible principalement auprès des banques commerciales et des coopératives d'épargne et de crédit. La mise en œuvre de ce programme s'écarte de la promesse qu'il avait faite pendant sa campagne, selon laquelle ces prêts seraient gratuits.
- **Tanzanie – Une augmentation de près de 40 % de la population ces 10 dernières années.** La présidente de la Tanzanie, Samia Suluhu Hassan a indiqué lundi 31 octobre 2022 que selon les chiffres du dernier recensement d'août 2022, la population de la Tanzanie a bondi de près de 40 % en 10 ans pour atteindre 61,7 millions d'habitants en 2022. La population est passée de 44,9 millions d'habitants fin 2010 à plus de 61,7 millions en 2022, soit une augmentation annuelle moyenne de 3,2 %. "Une telle population n'est peut-être pas un gros problème pour un grand pays comme le nôtre, mais c'est un fardeau lorsqu'il s'agit d'allouer des ressources et de fournir des services sociaux", a déclaré la Présidente. Dar es Salaam est la ville la plus peuplée, avec 5,38 millions d'habitants. Selon un rapport de la Banque mondiale publié en 2019, Dar es Salaam est l'une des villes africaines à la croissance la plus rapide et, avec un taux de croissance de 6,5 %, elle devrait atteindre 10 millions d'habitants d'ici 2030.
- **Tanzanie – L'électrification rurale se heurte à un nouvel obstacle, lié au coût élevé des équipements.** Le projet d'électrification rurale mené par l'Agence tanzanienne de l'énergie rurale (REA) sur financement de la Banque mondiale est confronté au défi d'atteindre son objectif d'achèvement, en raison de la hausse du coût des équipements. Ce projet de 535 MUSD, mis en œuvre par phases, devait initialement être achevé en décembre de cette année, mais l'impact de la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine ont perturbé l'approvisionnement de certains équipements et matériaux pour la réalisation du projet. La Tanzanie compte au total 12 345 villages, mais jusqu'à présent, l'Agence tanzanienne de l'énergie rurale (REA) n'a connecté que 8 804 villages. Selon la Banque Mondiale, la Tanzanie a fait des progrès remarquables en augmentant l'accès à l'électricité de 7 % en 2011 à 38 % en 2020. Cependant, un écart important subsiste entre les taux d'accès à l'électricité dans les zones urbaines (73,2 %) et les zones rurales (24,5 %) et entre la couverture du réseau national (78,4 %) et le taux global de connectivité (38 %).
- **Ouganda – Bilan mitigé pour l'objectif de stabilisation de l'inflation en cette fin d'année 2022.** Alors que le shilling ougandais retrouve de la valeur par rapport au dollar américain, pour la première fois depuis plus de six mois (98,6 UGX/USD en septembre contre 101,1 UGX/USD en août 2022), consécutivement à la baisse du prix de certains biens sur les marchés mondiaux (-1,62 % de l'IPC du poste « Transport » en octobre), les causes domestiques à l'inflation contrebalancent cette amélioration de la conjoncture. En effet, les mauvaises récoltes imputables aux conditions météorologiques défavorables, conjuguées à une hausse de la demande de certains biens de base à l'approche des fêtes (matoke, huile de cuisson, farines de blé et de maïs, banane et pomme de terre), exercent une pression à la hausse du prix des denrées alimentaires. Pour information, l'indice des prix à la consommation en cette fin d'année calendaire a atteint 10,7 % en *g.a.*, inflation soutenue principalement par la hausse du prix des denrées alimentaires (environ + 24 % en *g.a.*).
- **Rwanda – Réduction du temps de travail dans le secteur privé et public.** Le gouvernement a annoncé une réduction du temps de travail de 45 à 40 heures hebdomadaires. Les employés du secteur public et privé devront désormais travailler huit heures par jour de 9h à 17h (sans compter une pause déjeuner d'une heure) et comprenant une heure flexible entre 8h et 9h. Dans une déclaration à la presse, le porte-parole de la fédération du secteur privé (PSF) a salué les effets bénéfiques pour les salariés et pour la productivité individuelle tout en appelant les employeurs à recourir à des cycles de rotations pour les salariés ce qui pourrait stimuler de nouvelles embauches.

- **Burundi – Forte augmentation du prix des denrées alimentaires et du ciment.** Les prix des denrées alimentaires de première nécessité continuent de monter en flèche depuis plusieurs mois dans la capitale économique Bujumbura. Par exemple un bidon de 5 litres d'huile de palme a augmenté de 28 % et 1 kg de grains de maïs a augmenté de 80 %. Le prix du ciment a aussi connu une forte augmentation qui, d'après le l'entreprise Burundi Cement Company (Buceco), est dû aux problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement. D'après l'analyse d'Iwacu, cette hausse de prix de ciment a causé une forte pénurie du produit à Bujumbura.
- **Burundi – Le recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) se concrétise.** La secrétaire permanente au ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Mme Francine Inarukundo, a affirmé le 11 octobre lors de l'ouverture d'un atelier d'échanges d'informations sur le RGPHAE, l'importance d'un nouveau recensement pour le Burundi, le dernier datant de 2008. L'ONU recommande qu'un recensement soit conduit tous les 10 ans, au moins. Le 4^{ème} recensement du Burundi devait avoir lieu en 2018 mais il a été repoussé de 4 ans pour s'aligner avec celui des autres Etats de la CAE.
- **Burundi – Le premier Forum national du secteur privé s'est tenu le 2 Novembre.** Après le Forum national de développement du Burundi tenu du 18 au 19 novembre 2021, le gouvernement a organisé le 2 novembre, le 1^{er} Forum national du secteur privé du Burundi sous le haut patronage du président de la République et de la Banque Mondiale. Le thème du jour était : « Tirer parti des investissements du secteur privé pour la transformation économique, la création d'emplois et la croissance inclusive ». Pour rappel, le secteur privé demeure principalement informel au Burundi, et l'Organisation Internationale du Travail estimait en 2017 que 97 % des travailleurs exerçaient dans le secteur informel. Le lendemain, la SFI et la banque CRDB Burundi ont annoncé un partenariat visant à améliorer l'accès au financement pour les petites entreprises, en particulier les micros et petites entreprises du secteur agroalimentaire. Un prêt de 5 MUSD sera ainsi octroyé à la CRDB, complété de moyens d'assistance technique et de conseils. Ce partenariat marque le premier investissement au Burundi depuis 2011 et vise à améliorer et à soutenir la croissance économique et la création d'emplois dans le pays.
- **Soudan – Manifestations à l'occasion de l'anniversaire du coup d'Etat du 25 octobre 2021.** Quelques dizaines de milliers de Soudanais ont manifesté le 25 octobre à Khartoum, et dans plus de 30 villes du Soudan, à l'occasion du premier anniversaire du coup d'Etat, qui avait mis fin au gouvernement civil du Premier ministre Abdalla Hamdok. Si la majorité des manifestations se sont plutôt déroulées dans le calme, des affrontements violents entre les manifestants et les forces de l'ordre ont néanmoins eu lieu, un jeune ayant été tué à Omdurman, ville limitrophe de Khartoum. Les revendications ne portaient plus seulement sur la situation politique et le départ des militaires, mais également sur le coût de la vie et la revalorisation des salaires. Par ailleurs, le service Internet a également été interrompu à plusieurs reprises.
- **Soudan – Poursuite de la baisse de l'inflation au mois d'octobre.** Le Central Bureau of Statistics a annoncé la baisse du taux d'inflation pour le mois d'octobre à 102,6 % en glissement annuel, comparé à 107 % au mois de septembre. Dans le même temps, la livre soudanaise reste stable et son cours oscille toujours autour de 575 SDG pour 1 USD. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé une augmentation des prix des carburants qui passent à 622 SDG (1,08 USD, soit une progression de 19 %) pour l'essence et à 750 SDG (1,30 USD, soit une augmentation de 12 %) pour le diesel.
- **Soudan – Doublement du déficit commercial sur les 9 premiers mois de l'année, comparé au premier semestre.** Selon les statistiques de la banque centrale, la balance commerciale pour les neuf premiers mois de l'année a affiché des échanges atteignant 10,88 Mds USD, soit une progression de 8 % par rapport à 2021. Cette augmentation provient surtout des exportations, qui ont atteint 3,68 Mds USD (+ 13 % par rapport à 2021) alors que les importations n'ont progressé que de 5 % et s'élèvent à 7,19 Mds (à rapporter à 4,48 Mds USD durant les 6 premiers mois de l'année). Ceci se traduit par une légère baisse du déficit commercial de -2 %, qui passe de 3,57 Mds USD à 3,51 Mds USD. Cependant ce déficit a plus que doublé par rapport au premier semestre de cette année dû à une chute généralisée des exportations et à une forte progression de la facture énergétique. Les EAU et la Chine restent les deux principaux partenaires commerciaux avec respectivement 3,4 Mds USD et 1,77 Mds USD, représentant 48 % du total des échanges. L'or reste le premier poste d'exportation avec 44 % du total. Du côté des importations ce sont les produits

pétroliers qui occupent la première place avec 19 % ; suivis par le blé (9 %), le sucre (6 %) et les médicaments (5 %). Par rapport à la même période en 2021, les importations d'hydrocarbures ont progressé de 28 % en valeur mais ont chuté de -31 % en volume alors que les achats de blé n'ont augmenté que de 17 % pour une augmentation également en volume de 9 %.

- **Soudan du Sud – Les difficultés du gouvernement à endiguer l'inflation s'intensifient.** Malgré le renforcement de la livre sud-soudanaise face au dollar américain au début du mois d'octobre (+ 4,0 % entre août et septembre 2022), la volatilité du taux de change entretient des niveaux élevés d'inflation en cette fin d'année, affectant principalement les biens de première nécessité (denrées alimentaires et carburant). En effet, le prix de certains biens (poisson, igname, cacahuètes, etc.), représentant une part importante du panier de consommation d'un ménage moyen, a continué d'augmenter malgré l'appréciation de la devise domestique et la réponse adaptée de la banque centrale (vente de dollars). Selon le gouvernement, la hausse des prix est également alimentée par le renforcement des taxes à l'importation et la hausse des coûts de transport. Dans la mesure où les interventions sur le marché des changes ne suffisent plus à réguler les prix, les autorités misent sur une stratégie de soutien à la production locale pour relancer la croissance économique, limiter les importations et réduire les prix via une hausse de l'offre nationale.
- **Madagascar – La filière textile et habillement contribue à hauteur de 19,4 % du PIB en 2021.** Dans le cadre d'un rapport sur le travail décent dans la filière textile et habillement à Madagascar publié le 8 novembre, l'Organisation internationale du Travail (OIT) évalue la contribution du secteur à hauteur de 19,4 % du PIB et 7 % des investissements étrangers. Le secteur bénéficie d'avantages compétitifs dans sa participation aux chaînes de valeurs mondiales, et est intégré dans les chaînes d'approvisionnement régionales, en particulier à l'île Maurice. Il emploie actuellement près de 180 000 personnes dont plus de 120 000 dans des usines de confection regroupées à Tananarive et Antsirabe, le reste étant réparti autour des sociétés de filature et tissage, des producteurs de graines et de fibres de coton. Madagascar est le premier exportateur de produits textiles vers l'UE et le troisième vers les USA, à travers l'AGOA.
- **Maurice, La Réunion – Adoption d'une déclaration politique pour renforcer la coopération entre Maurice et La Réunion.** Le 4 novembre, le Préfet de La Réunion, l'Ambassadrice de France à Maurice et le Ministre des affaires étrangères de Maurice ont co-présidé à Saint Denis une commission mixte : La Réunion-Maurice, qui s'est tenue en présence de la Présidente du Conseil Régional et du Président du Conseil Départemental de La Réunion. Cet exercice visait à impulser la reprise de la coopération et des échanges entre les deux îles pour la période 2022-2027 autour de trois axes : la valorisation et le développement des territoires, la résilience et la complémentarité, et un avenir en commun. Cet événement a permis la signature d'une déclaration politique conjointe et une déclaration d'intention des représentants du secteur privé, affichant leur volonté d'intensifier leurs relations.

Actualités agricoles

- **Afrique, USA – Le marché africain des produits agricoles convoité par les Etats-Unis.** Dans son dernier rapport sur les perspectives du commerce agricole, le Département américain de l'agriculture (USDA) prévoit des exportations vers l'Afrique d'une valeur de 6,2 Mds USD pour 2023. Ce montant marquerait une baisse de 300 millions de dollars par rapport au chiffre de 2022 notamment en raison de la baisse de la demande de blé et de produits laitiers en Égypte. Les principaux produits exportés vers l'Afrique subsaharienne sont le blé, la volaille, le soja et les produits laitiers, le Nigeria représentant le premier débouché du continent pour les USA. Concernant le Kenya, l'autorisation récente des importations et de la production de cultures OGM, devrait sans nul doute renforcer les importations en provenance des USA. Le 30 octobre, les représentants de 32 entreprises agroalimentaires américaines ont atterri au Kenya afin de rechercher de nouvelles opportunités commerciales auprès d'importateurs, de transformateurs et de distributeurs kenyans. Parmi la délégation figuraient des responsables des départements de l'agriculture de plusieurs Etats américains mais également l'*US Grains Council* qui promeut les cultures OGM, notamment le maïs, l'orge et le blé.

- **Afrique, Maroc – Tenue à Casablanca d'un forum sur le financement des fertilisants en Afrique.** Dans un contexte mondial marqué par l'envolée des cours des engrais, la troisième édition du forum qui s'est tenue les 12 et 13 octobre a eu pour thème : « Catalyser le financement des engrais pour une croissance durable ». Organisé à l'initiative de la Banque africaine de développement (BAD), d'OCP Africa et du *Mécanisme africain de financement du développement des engrais* (AFFM), le forum a accueilli plus de 200 personnes dont de nombreux ministres de l'agriculture en Afrique et M. Mohamed Anouar Jamali, directeur général de OCP Africa. Ces derniers se sont accordés sur la facilitation d'accès aux engrais à moindre coût et ont pointé l'importance d'une coopération entre les Etats d'Afrique. Le groupe OCP avait effectivement annoncé le 11 octobre un plan d'allocation de 4 millions de tonnes d'engrais d'ici 2023 à destination des agriculteurs africains. Cette décision s'inscrit dans un contexte de multiplication des initiatives pour faciliter l'accès aux engrais. Par exemple, le *Mécanisme africain de financement de développement des engrais* (AFFM) 2022-2028 lancé cette année par la BAD s'engage à faciliter l'accès à des intrants de qualité pour 16 millions de fermiers répartis dans 15 pays africains.
- **Kenya – Un accord entre l'australien Fortescue et le gouvernement kenyan pour la production d'engrais azotés.** En marge de la COP 27, l'entreprise Fortescue Future Industries, basée au Congo et filiale du groupe australien Fortescue Metals, représenté par Andrew Forest son directeur exécutif, a signé un accord cadre avec le président kényan William Ruto. Le groupe australien souhaite amorcer la production d'engrais bas carbone, à partir d'ammoniac vert au Kenya. Celui-ci sera obtenu par la transformation de l'hydrogène produit grâce au procédé d'électrolyse de l'eau, particulièrement intensif en électricité. Fortescue envisage de construire sa première usine de production d'hydrogène et d'ammoniac de 300 MW à Naivasha, à proximité d'Olkaria, où est concentrée la production géothermique du pays : une étude de faisabilité sera réalisée avant la décision finale d'investissement de Fortescue courant 2023 pour une mise en opération à horizon 2025 et une production à terme de 1,7 MT d'hydrogène vert. En complément, deux projets de production d'électricité renouvelable pour les industries sont envisagés à Lamu et Mombasa. Cette production d'engrais bas carbone à partir d'ammoniac vert, pourrait permettre au Kenya de diminuer sa dépendance aux importations d'engrais, limiter le coût des engrais pour les agriculteurs et renforcer la résilience alimentaire du pays.
- **Kenya – La culture du maïs OGM sera lancée dès la prochaine saison culturale en 2023.** Le KALRO (*Kenya Agricultural & Livestock Research Organisation*) a annoncé le 18 octobre la mise en culture de 200 000ha, l'équivalent de 11 tonnes, de maïs hybride Bt-Tela (WE1259B, WE3205B, et WE5206B), considérés comme résistants au foreur de tiges, à la chenille légionnaire d'automne et à la sécheresse. Les semences seraient à priori subventionnées par l'*African Agricultural Technology Foundation* (AATF). D'après le directeur du KALRO, le développement des variétés OGM permettra aux agriculteurs, qui dépensent jusqu'à 12 000 KES par acre en pesticides, de réaliser des économies. L'utilisation du maïs Bt devrait également contribuer à réduire les pertes dues aux attaques de nuisibles, évaluées à 32,5 Mds KES/an (soit 270 MUSD/an).
- **Kenya – Rencontre du nouvel Ambassadeur de France avec les membres du French Agro Club – Kenya.** Le 15 novembre 2022, M. Arnaud SUQUET, Ambassadeur de France au Kenya, a réuni les membres du French Agro Club – Kenya pour dresser un premier bilan des actions conduites depuis sa création, il y a un an, et échanger sur les enjeux et perspectives dans le secteur agricole et agroalimentaire. Lancé le 28 octobre 2021 à l'occasion de la venue de Franck Riester, le French Agro-Club Kenya compte aujourd'hui plus de 40 membres (*ici*). Quelques jours plus tôt, la *French Chamber of Commerce in Kenya* (FCKK) organisait un évènement, associant les membres du Club Agro et les partenaires kenyans, pour discuter des opportunités
- **Ethiopie – L'Éthiopie prévoit de produire plus de 160 millions de quintaux de blé d'ici à juillet 2023.** La récolte de blé que l'Éthiopie attend d'ici début juillet 2023 devrait dépasser le record de 160 millions de quintaux (Mq), a affirmé le ministre d'État à l'Agriculture, Meles Mekonnen. La récolte de blé pourrait ainsi couvrir les besoins de l'Éthiopie, qui seraient d'environ 97 Mq/an selon les autorités. Le reste de la production pourra alors être exporté. Cette récolte devrait ainsi être la plus importante depuis que le pays a commencé à mettre en œuvre l'initiative de production de blé, lancée il y a quatre ans et qui vise à rendre le pays autosuffisant en blé. Djibouti s'est dit très intéressé par l'importation de blé d'Éthiopie : « lorsque l'Éthiopie commencera à exporter du blé sur le marché extérieur, Djibouti sera le premier pays acheteur » a affirmé le ministre djiboutien de l'agriculture, Mohammed Ahmed Awaleh. Suite à ces bons résultats,

L'*Ethiopian Commodity Exchange* (ECX) a déclaré qu'elle recommencerait cette année à fournir du blé au marché public. Toutefois, certains acteurs de l'industrie céréalière, comme l'*Eastern Africa Grain Council*, souhaiteraient que les ventes se fassent en direct : un passage par l'ECX risquant de rendre les produits plus chers, voire non compétitifs sur le marché régional. Début octobre, un accord entre le président Ruto et son homologue éthiopien avait effectivement été passé pour que le Kenya importe du blé d'Ethiopie. L'inscription à la bourse des céréales devrait toutefois faire grimper les prix et limiter la portée de l'accord. Pour lutter contre la contrebande existante entre l'Ethiopie et le Kenya, les autorités éthiopiennes ont confirmé le renforcement des mesures de contrôle.

- **Ouganda – Lancement d'un projet de production de café en agroforesterie.** Le projet ROBUST, coordonné par le Cirad et financé par l'UE, a été lancé officiellement en septembre en Ouganda, premier producteur de café Robusta en Afrique et quatrième dans le monde. « Cette activité agricole est stratégique, mais elle est menacée par le changement climatique et l'irrégularité croissante des pluies. Avec l'agroforesterie, on tempère les périodes de sécheresse extrême, et on assure aussi une diversification des revenus via le bois, les fruits ou les graines » précise Pierre Marraccini, chercheur au Cirad. Le projet financé à hauteur de 4,5 M€ par l'UE s'étend jusqu'à 2025 et permettra à plus de 50 000 producteurs de café de bénéficier d'un suivi agronomique et socio-économique. Le projet regroupe quatre partenaires ougandais : NaFORRI (Institut national de recherche forestière), NaCORI (Institut national de recherche sur le café), l'Université de Makerere à Kampala et l'UCFA (Uganda Coffee Farmer Alliance), et quatre partenaires internationaux : l'ICRRI - Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (Kenya), Strand Life Sciences (Inde), l'IRD et le Cirad (France).
- **Rwanda – Le pays veut augmenter les surfaces cultivées en riz de 5 000 hectares.** Dans une récente interview accordée au New Times, Octave Nshimiyimana, directeur général de la gestion de la chaîne de valeur agricole et du commerce au ministère de l'agriculture, a déclaré que le gouvernement est à un stade avancé pour allouer 5 000 ha de terres supplémentaires à la culture du riz. Les 5 000 hectares seraient répartis dans différents districts, y compris Kayanza, Nyagatare et une partie des districts de Rusizi. Ce projet a pour objectif de réduire les importations de riz dans le pays, qui importe 53% de sa consommation, soit 59,3 MUSD en 2021.
- **Rwanda – Le 3^{ème} Sommet International des Jeunes Agriculteurs s'est tenu à Kigali.** Le jeudi 27 octobre 2022 à Kigali, le Secrétaire permanent au ministère de l'Agriculture et des Ressources animales a lancé le Sommet international des jeunes agriculteurs organisé par l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO). Alors que les deux précédentes éditions s'étaient tenues en France, et co-organisées par l'AFDI et les Jeunes Agriculteurs (JA), le thème de cette année était "Le leadership des jeunes dans la transformation de l'agriculture au travers de l'innovation". Des jeunes agriculteurs venus d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique se sont réunis et ont pu prendre part à des débats et groupes de travail, axés principalement sur l'adaptation au changement climatique, l'accès aux financements, les nouvelles technologies, l'accès sécurisé au foncier et le développement des partenariats public privé. Un objectif de mettre en place un réseau mondial de jeunes agriculteurs a également été mentionné et inscrit dans le manifeste rédigé à la suite de la rencontre. Une délégation de plusieurs jeunes agriculteurs français, emmenée par le Président des JA, Arnaud Gaillot, s'était rendu au Rwanda pour l'occasion. Le prochain sommet se tiendra au Canada, en 2024.
- **Rwanda – Signature de 2 conventions entre la France et le Rwanda dans le secteur agricole.** Le 31 octobre 2022, en présence de Mme Gerardine MUKESHIMANA, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Rwanda, et de M. Antoine ANFRE, Ambassadeur de France au Rwanda, deux conventions ont été signées entre le RAB (Rwanda Agriculture and Animal Resources Development Board) et deux acteurs français : la Fondation Avril, représentée par son Président, pour l'appui au développement de la filière soja, et le consortium « Synergie France-Rwanda », représenté par le gérant de Vet'Or Conseils, pour l'appui au renforcement de la filière laitière dans le cadre d'un projet FASEP. La signature de ces deux conventions concrétise le renforcement de la coopération entre la France et le Rwanda dans le secteur agricole, telle que prévue dans la feuille de route établie entre la France et le Rwanda à l'occasion de la venue du Président de la République Française, Emmanuel Macron, en mai 2021 ([ici](#)).

- **Burundi – Le Burundi se dote d'un centre d'incubation du cuir.** Le Burundi devient le 10^{ème} pays à ouvrir un centre d'incubation du cuir en Afrique dans le cadre du Common market for Eastern and Western Africa (Comesa). Ce centre a été ouvert officiellement le vendredi 4 novembre par la ministre du Commerce, de l'Industrie, du Transport et du Tourisme. Il est équipé de machines pour la fabrication de chaussures, ceintures, porte-monnaie et sacs à main. L'*Africa Leather and Leather products institute*, un département mis en place par le Comesa, est en charge de l'encadrement des cordonniers, répartis en fédérations, et de l'implantation des équipements.
- **Soudan – Relance de l'initiative de la sécurité alimentaire du Soudan au sommet arabe.** A l'occasion du sommet arabe tenu en Algérie en ce début de novembre, le ministre des Finances a exprimé son espoir à la relance du plan de sécurité alimentaire du Soudan. L'initiative de la sécurité alimentaire du Soudan avait été lancée en 2013, visant la mise en œuvre de 25 projets. Un MOU avec le « *Arab Fund for Economic & Social Development* » avait été signé, qui prévoyait un financement de 15 Mds USD. Ce financement serait toujours disponible. Pour rappel, les Nations Unies estiment à 14,3 millions le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire au Soudan, comprenant 11,7 millions de personnes en situation d'IPC phase 3 et +, entre juin et septembre 2022.
- **Soudan du Sud – Appel aux investissements pour la sécurité alimentaire.** Une semaine après la subvention de 8,1 MUSD versée par la Banque Africaine de Développement (BAD) en faveur de la sécurité alimentaire, le ministère de l'Agriculture a reçu mi-octobre plus de 120 MUSD pour mettre en œuvre le plan directeur global de l'agriculture. Sur la liste des donateurs, la Banque Mondiale ainsi que le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) s'ajoutent donc à la BAD. Le sous-secrétaire à l'agriculture (John Kanisio) a expliqué que cette nouvelle subvention servirait à financer un plan de réponse d'urgence à la crise alimentaire ainsi que le plan de développement de long terme du secteur, inscrit dans le *South Sudan Vision 2040*. Parallèlement aux financements des bailleurs de fonds, le pays cherche à attirer les investisseurs étrangers dans les secteurs agricole et de l'énergie. Le ministre des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite (Faisal bin Farhan Al-Saud) a d'ailleurs confirmé l'intérêt porté par le pays pour ces secteurs, sans préciser quels investissements seraient effectués à l'avenir. Ces investissements restent toutefois insuffisants alors que la proportion de personnes confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire n'a jamais été aussi élevée : selon les chiffres actualisés de novembre, 7,76 millions de personnes (environ 65% de la population) sont susceptibles d'être confrontées à une insécurité alimentaire aiguë (IPC3 et plus) d'avril à juillet 2023. Les Nations Unies ont donc renouvelé l'appel aux dons pour assurer la sécurité alimentaire de la population. Selon le PAM, les interventions prioritaires doivent s'attaquer aux causes structurelles de cette insécurité, en ciblant la résilience agricole, le changement climatique et l'inclusion financière des producteurs sud-soudanais.
- **Océan Indien – Lancement d'un réseau d'information sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.** En présence de Maneesh Gobin, ministre mauricien de l'Agro-industrie et de la Sécurité alimentaire, le système d'information sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays de l'océan Indien a été lancé le mercredi 9 novembre à Maurice, en marge d'une réunion du Programme SANOI. Ce système aura pour objectif de faciliter la prise de décision en matière de résilience alimentaire et nutritionnelle. Le programme SANOI relève d'une initiative conjointe de la Commission de l'océan Indien (COI) et de l'UE.
- **Madagascar, UE – Signature d'un nouvel accord de pêche.** L'Union européenne (UE) et Madagascar ont signé un nouvel accord de partenariat de pêche durable (APPD) pour une période de quatre ans le 28 octobre, à l'issue d'un cycle de négociations ayant débuté en 2018. L'accord, qui devrait s'appliquer à partir du 1^{er} juillet 2023, donne l'autorisation à une flotte européenne de 65 navires d'effectuer des activités de pêche dans les eaux malgaches : 32 thoniers senneurs, 13 palangriers de grande capacité et 20 palangriers de plus petite capacité. La contrepartie financière totale s'élève à 12,9 M€ sur la période. D'une part, l'UE mobilisera 1,8 M€ de contrepartie financière annuelle, dont 1,1 M€ destinés au soutien de la politique sectorielle des pêches. D'autre part, les opérateurs des navires verseront 1,4 M€/an, qui incluent une enveloppe spécifique destinée à la protection de l'environnement marin et des écosystèmes.

- **Madagascar – Lancement du projet de jumelage « SPS » piloté par ENSV-FVI, le 13 octobre.** Alors que l'outil de jumelage européen était jusqu'à présent limité aux pays en phase de pré-adhésion ou en proximité géographique avec l'UE, ce dernier a récemment été étendu à d'autres géographies. L'UE et les autorités malgaches ont ainsi proposé la mise en place d'un jumelage européen intitulé « Appui au renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle de la qualité et conformité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et agroalimentaires ». Financé à hauteur de 2 M€ par l'UE, ce jumelage a été remporté par l'ENSV-FVI (Ecole Nationale des Sciences Vétérinaires – France Vétérinaire International), en consortium avec des partenaires italiens. Il s'inscrit dans le cadre d'un programme régional d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SANOI) dans l'Océan Indien, qui vise, entre-autre, à promouvoir les échanges agricoles entre les 5 Etats membres de la Commission de l'Océan Indien (COI). L'objectif général du projet est de contribuer à accroître la production et améliorer la qualité sanitaire et phytosanitaire (SPS) des produits agricoles et d'élevage de Madagascar pour à la fois permettre au pays d'améliorer sa sécurité alimentaire, mais aussi pour lui permettre de participer, par ses exportations, à celle des quatre autres pays membres de la COI. La mise en œuvre du projet se déroulera sur 2 ans et s'appuiera sur la mobilisation de nombreux experts, français et italiens.
- **Maurice, UE – L'accord de pêche prolongé pour 6 mois.** Fin septembre, le Parlement européen a décidé de prolonger de 6 mois le protocole de pêche entre l'UE et Maurice : la flotte européenne pourra poursuivre ses opérations de pêche dans les eaux mauriciennes. Celle-ci pourra pêcher sur la période 4000 tonnes de poisson, notamment du thon jaune, moyennant 287 500 €, dont 177 500 € seront réservés au développement de la politique de la pêche à Maurice.
- **Maurice – 18 agri-entrepreneurs formés en agroécologie.** Depuis début septembre, 18 agri-entrepreneurs mauriciens issus de la région de Bel Ombre reçoivent une formation de trois mois en Agriculture Tropicale Durable, dispensée par le centre FORMA'TERRA de l'île de La Réunion, le Centre de Formation Robert Antoine (RTC) et la Chambre d'Agriculture de Maurice. Début octobre, les participants ont suivi une formation portant sur les pratiques culturelles durables de l'agroécologie. A l'initiative d'*Agrîa* et sponsorisé par *Heritage Villas Valriche*, projet immobilier mauricien, ce projet de formation baptisé « Zéro Kilomètre » a pour objectif d'assurer le développement de l'entrepreneuriat régional durable et la promotion des circuits courts.
- **Comores – La BAD débloque près de 6 M€ pour stimuler la production alimentaire.** Le don de 5,76 M€ aux Comores a été accordé le 17 octobre par la *Facilité d'appui à la transition*, un mécanisme de la BAD qui a pour objectif de faciliter les décaissements. L'allocation a pour objectif d'augmenter la production agricole du pays et renforcer sa résilience, notamment dans un contexte de hausse des prix alimentaires. Plus de 70 000 personnes réparties dans les trois îles du pays vont bénéficier du projet, en recevant notamment 270 T de semences de maïs et de pommes de terre, 300 000 lianes de patates douces, 75 T d'engrais NP, 75 T d'engrais NPK et 75 T d'urée, ainsi que des produits phytosanitaires. Le projet inclut aussi la mécanisation agricole et met à disposition 4 tracteurs et 20 motoculteurs aux producteurs. 16 poulaillers (poulet de chair et pondeuses) seront également mis en place.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Afrique, Ukraine – Prolongement pour 120 jours de l'accord sur le corridor maritime qui a déjà permis d'exporter 11,1 MT de céréales et d'oléagineux depuis août.** Alors que des doutes subsistaient quant au maintien du corridor de la mer Noire, celui-ci vient d'être prolongé de 120 jours à compter du 19 novembre 2022. Depuis le départ du premier navire le 2/8, 469 navires transportant 11,1 MT de céréales et d'oléagineux ont quitté l'Ukraine (données du 16/11 du centre ONU de coordination des contrôles d'Istanbul). Le maïs représente 41,0 % (4,5 MT) des volumes exportés (en baisse), suivi du blé pour 29,2 % (3,2 MT) (en hausse), le Colza 7,5 % (0,8 MT) (en hausse), l'huile de tournesol pour 6,8% (0,8 MT) (en baisse) et le tourteau de tournesol 5,9 % (0,7 MT) (en baisse). Les cargaisons sont à destination de 39 pays. L'Espagne est la première destination avec 18,5 % des volumes (en baisse), suivie de la Turquie avec 13,3 % (en hausse), 12,1 % pour la Chine (en hausse), 9,3 % pour l'Italie (en hausse), 6,3% pour les Pays-Bas (en

hausse) et 3,9 % pour l'Egypte (en baisse). La France est destinataire de 1,9 % des volumes exportés (0,2 MT) essentiellement du Colza. Les pays de l'UE représentent 44,5 % des destinations (en baisse). Les pays d'Afrique de l'Est (Soudan, Kenya, Somalie, Djibouti et l'Ethiopie) représentent 3,1 % des volumes exportés (en baisse).

- **Zone AE – Bilan du commerce régional de céréales pour la période juillet-septembre 2022.** Le maïs grain est resté le produit de base le plus échangé dans la région au cours du 3^{ème} trimestre 2022 (204 000 MT) et son prix est resté au-dessus de la moyenne en raison de récoltes inférieures à la moyenne pour les pays en déficit de production et d'une demande élevée pour l'Ouganda, l'Ethiopie et la Tanzanie. Le prix pour une tonne de maïs s'est élevé à 550 USD/T en septembre 2022 contre 350 USD/T en moyenne au Kenya sur la période 2017-2021. La Tanzanie, la Zambie, l'Ethiopie et l'Ouganda devraient rester les principales sources de maïs pour les pays en déficit de production (Kenya, Soudan du Sud, Somalie, Rwanda et Burundi) jusqu'en mars 2023. Le commerce de la farine de blé a diminué de 16 à 10% par rapport au trimestre précédent, en raison d'une baisse de la demande suite à la chute du pouvoir d'achat. Les échanges régionaux de sorgho, de riz et de haricots secs ont été inférieurs à la moyenne en raison de faibles récoltes, de marges commerciales réduites et de produits de substitution moins chers. Le commerce du bétail entre l'Ethiopie, la Somalie et le Kenya a également été inférieur à la moyenne, notamment en raison de la sécheresse. Les échanges ont toutefois augmenté entre l'Ouganda et le Sud-Soudan grâce à la forte demande.
- **Zone CAE – L'East African Business Council (EABC) appelle à un renforcement des exportations de produits frais.** Lors d'une réunion sur l'engagement du secteur privé régional dans le transport maritime et la logistique, le directeur général de l'East African Business Council (EABC) a appelé à la mise en place de centres de consolidation de produits frais dans les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), et à l'amélioration de l'interconnexion des transports, afin de stimuler les exportations. Selon lui, le commerce intra-communautaire dans les Etats membres de la CAE est freiné par des barrières commerciales et un coût élevé du transport. Il a ainsi appelé les ports et les agences de facilitation du commerce à faciliter les échanges. Pour rappel, les ports de *Mombasa* et de *Dar es Salaam* occupent respectivement la 293^{ème} et 367^{ème} position du classement *Global Container Port Performance Index* (CPPI) 2021 de la Banque mondiale, qui évalue l'efficacité de 370 ports mondiaux.
- **CAE – Les taxes constituent toujours un grand obstacle au commerce.** Les membres de la communauté souhaitent que les taxes et les lois protectionnistes soient revues pour rendre leurs produits compétitifs. L'Ouganda accuse le Kenya, la Tanzanie et le Rwanda de pratiques protectionnistes tandis que le Kenya accuse Kampala de violer l'union douanière en imposant des taxes irrégulières sur les jus de fruits et les produits pharmaceutiques fabriqués au Kenya. Auparavant, l'Ouganda avait effectivement adopté une loi controversée exigeant que les jus de fruits et de légumes (à l'exception des jus fabriqués à partir d'au moins 30 % de pulpe de fruits et de légumes cultivés en Ouganda) soient taxés à hauteur de 12 %, soit 0,06 USD par litre. La CAE devrait toutefois se réunir en novembre pour établir des sanctions contre les pays qui bloquent les échanges intrarégionaux. Comme pour les autres pays de la zone, les marchandises ougandaises s'exportent davantage en dehors de la CAE. En moyenne, selon le Monitor, l'Ouganda gagnerait environ 102,9 MUSD de ses exportations vers l'Afrique de l'Est sur les 507,4 MUSD de recettes d'exportation totales. L'analyse indique également que les marchandises ougandaises seraient commercialisées davantage en Asie, en Europe et dans le Comesa.
- **Kenya, Ouganda – Abaissement des protections commerciales sur les produits laitiers entre le Kenya et l'Ouganda.** Quelques semaines après la réunion des chefs d'Etat d'Afrique de l'Est à l'occasion de la célébration de l'indépendance ougandaise, le président kenyan, William Ruto, a décidé de lever les interdictions d'importation de produits laitiers en provenance d'Ouganda. Les mesures protectionnistes dans le secteur agricole ont débuté en 2020 avec la restriction à l'importation de produits de la marque Lato Milk. Elles ont engendré une perte de revenu pour l'Ouganda, estimée à 26 MUSD depuis 2020 selon la *Dairy Development Authority*. En raison de l'avantage comparatif de l'Ouganda relativement au Kenya, dont le lait est plus cher pour le même niveau de valeur ajoutée, une guérilla commerciale avait alors été entamée entre les voisins, se répercutant sur d'autres denrées alimentaires (œufs, sucre de canne, volaille, etc). Cette mesure de libéralisation commerciale marque donc une nouvelle étape vers l'objectif commun

d'intégration régionale. Par cette mesure, le président kenyan souhaiterait renforcer la valorisation du lait au Kenya et obtenir des produits à plus grande valeur ajoutée (poudre de lait, beurre) qui pourraient être exportés en République Démocratique du Congo (RDC) et en Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Ce changement de politique s'inscrit dans son ambition de faire passer la contribution de l'industrie manufacturière au PIB de 7 % à 20 %.

- **Kenya, Ouganda – La moitié des importations de sucre du mois d'août achetée à l'Ouganda.** Nairobi est devenue la principale destination des exportations de Kampala au cours du mois d'août 2022. Les exportations de sucre d'Ouganda vers le Kenya au mois d'août ont été estimées à 9 739 T (1,3 Mds KES), soit 56 % du total des importations kenyanes de sucre au cours de ce même mois. Le chiffre est toutefois à nuancer avec l'absence d'importations de sucre d'Ouganda au mois de juillet, celles-ci provenaient principalement de la Zambie, de l'île Maurice et du Zimbabwe. Par ailleurs, le gouvernement kenyan envisage de demander une prolongation des mesures de protection du secteur sucrier auprès du COMESA, qui plafonnent à 350 000 T les importations de sucre depuis la zone. Cette mesure, devant expirer en février, a pour objectif de protéger le secteur du sucre au Kenya et d'assurer sa compétitivité : le coût de production d'une tonne de sucre au Kenya serait de 900 USD, contre 400 USD à Maurice par exemple. La levée de la mesure du COMESA pourrait entraîner une crise de la filière sucre au Kenya.
- **Kenya – Un peu plus d'un an après son inauguration, le port de Lamu peine à dynamiser ses activités.** Le port commercial de Lamu, dont les trois premiers points d'amarrage ont été construits par l'entreprise chinoise *China Communications Construction Company* (480 MUSD), a été inauguré en juillet 2021. Les activités du port n'ont toutefois pas connu la dynamique attendue : seuls 13 navires ont accosté au port depuis son inauguration (Maersk, CMA CGM, AMU), soit 1821 conteneurs de 20 pieds, et 213 tonnes de fret conventionnel. Le port de Lamu s'inscrit dans le projet de corridor logistique LAPSET (Lamu, Sud Soudan, Ethiopie) initié dans la volonté de développement économique régional et d'aménagement stratégique d'un territoire historiquement isolé et peu intégré. Le projet intègre la construction d'infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, ports et pétrolières pour un montant de 25 Mds USD. Le retard pris dans la construction de ces axes contribue à la faible activité du port de Lamu, en l'absence de moyens de transports adéquats pour transporter et distribuer les marchandises. Le 18 octobre, une expédition de plus de 16 000 bovins, ovins et caprins vers Oman a toutefois donné un léger coup de fouet au port.
- **Kenya – Diageo veut accroître son capital dans la brasserie kenyane EABL.** Diageo, premier fabricant mondial de spiritueux, a proposé d'augmenter sa part dans la société kényane *East African Breweries Limited (EABL)* à 65%, contre 50% actuellement. Diageo, motivé par la capacité de résistance d'EABL pendant la crise du covid, a annoncé le 14 octobre avoir fait une offre d'achat de 118 394 897 actions, pour un prix unitaire de 192 KES (1,6 USD). L'offre sera clôturée le 10 mars. Diageo a toutefois précisé qu'il ne rachètera pas l'ensemble de la société et qu'il maintiendra la société cotée en bourse. La compagnie cherche depuis quelques temps à augmenter ses parts dans les brasseries et distilleries africaines : l'année dernière Diageo avait augmenté sa participation dans l'entreprise tanzanienne *Serengeti Breweries*.
- **Kenya – Les fabricants devront étiqueter les produits à base d'OGM.** Les fabricants devront étiqueter les produits contenant plus d'1% d'organismes génétiquement modifiés (OGM) afin de donner aux consommateurs le choix de ce qu'ils veulent consommer, a indiqué l'Autorité nationale de biosécurité (NBA) le vendredi 28 octobre. « La NBA veillera à un suivi des produits OGM mis sur le marché sur une période de 20 ans afin d'identifier de potentiels effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement de la culture des plantes transgéniques », a précisé Eric Korir, principal responsable de la NBA. L'autorisation de la culture et de l'importation des OGM le 3 octobre a fait couler beaucoup d'encre et a suscité de vives critiques de la part des leaders de l'opposition, notamment Raila Odinga. Ce dernier a publié une déclaration fin octobre accusant l'élite dirigeante d'instrumentaliser la crise alimentaire « afin de récompenser ou courtiser les investisseurs étrangers ». Le président Ruto n'a pas encore réagi.

- **Kenya – Un nombre d'interceptions de produits horticoles en provenance du Kenya, en hausse dans l'UE.** Le Kenya a enregistré sur les 9 premiers mois de l'année, 62 interceptions d'exportations de produits horticoles vers les marchés de l'UE (France, Pays-Bas, Allemagne), contre 57 à la même époque l'année dernière. Les interceptions seront essentiellement liées à la présence d'acéphate, un insecticide interdit dans l'UE, dans les exports de haricots et de pois. Un comité, réunissant les acteurs des secteurs publics et privés, a été mis en place et des audits sont en cours pour prévenir de telles interceptions à l'avenir.
- **Ethiopie – 426 MUSD générés par les exportations de café sur les 3 premiers mois de 2022/2023.** Selon l'Autorité éthiopienne du Café et du Thé (ECTA), l'Éthiopie a exporté 426,1 MUSD de café sur les trois premiers mois de l'année fiscale 2022/23, soit une hausse de 30,3 % par rapport à l'an dernier. Ces résultats s'expliquent entre autres par les pénuries d'approvisionnement mondiales provoquées par les sécheresses au Brésil, expliquant une hausse marquée des cours mondiaux. En effet, 72 000 T de café ont été expédiées, soit 7 % de moins que l'objectif fixé par l'ECTA et une baisse de 12 % par rapport à la même période l'année dernière. L'Allemagne est le premier importateur de café (17 % des recettes), suivi de l'Arabie saoudite et de la Belgique, toutes deux avec plus de 11 % de parts. Sur l'année fiscale 2021/22, l'Éthiopie a généré 1,4 Md USD en exportant près de 300 000 T de café, soit 34,1 % des exportations éthiopiennes totales (contre 40 % les années précédentes). L'Éthiopie est le 5^{ème} producteur de café dans le monde.
- **Ethiopie – Interdiction d'allocation de devises pour 38 catégories de produits.** Afin d'économiser des devises, le ministre des finances a annoncé le 14 octobre une nouvelle mesure visant à interdire l'allocation de devises aux importateurs pour toute opération concernant l'achat à l'étranger d'une liste de 38 catégories de produits. Les produits visés vont de l'anecdotique (calendriers ou mannequins) à des catégories sensibles et représentant en cumulé des parts non négligeables des biens de consommation/d'équipement importés (véhicules automobiles, vins, bières et spiritueux, ameublement...). Ces produits correspondent pour la plupart aux habitudes de consommation des classes les plus aisées (équipements de cuisine en céramique et porcelaine, parfums et eaux de toilette, joaillerie...) allant dans le sens de l'objectif affiché de cette mesure, qui est d'allouer les devises disponibles en faveur des biens à caractère prioritaire (alimentation de base, médicaments notamment). Cette mesure semble faire l'objet d'une interprétation large et s'étendrait aux opérateurs générant des devises, auxquels il serait interdit d'en faire usage pour importer les produits visés. Cette décision fait suite à l'annonce par la Banque centrale de mesures incitatives aux dénonciations individuelles de transactions illégales réalisées sur le marché noir du change, mesures elles-mêmes accompagnées d'une intense campagne de répression des opérateurs et parfois même des clients de ce marché (incarcération, gel de plus de 250 comptes bancaires...).
- **Ethiopie – PepsiCo souhaite investir 40 MUSD pour accroître la production de chips de pommes de terre.** En Ethiopie, le groupe américain *PepsiCo* vient de finaliser une proposition d'investissement de 2 Mds de birrs (40 MUSD) au profit de sa filiale *Senselet Food Processing*, une entreprise locale spécialisée dans la production de chips de pomme de terre. Cet investissement visera à développer de nouveaux produits à mettre en place une nouvelle ligne de production au sein de l'usine, et à renforcer l'approvisionnement auprès des agriculteurs. Fondée en 2015, *Senselet Food Processing* est devenue en 2020 une filiale de PepsiCo après la cession d'une participation majoritaire de son capital. L'entreprise produit et commercialise entre autres, des chips aux saveurs naturelles (salées) et épicées sous la marque *Sun Chips* à travers près de 10 000 points de vente. Ce nouvel investissement devrait créer 500 emplois directs au sein de l'entreprise.
- **Tanzanie – Les recettes tirées des exportations de maïs ont bondi de 234 % au cours des 8 premiers mois de cette année.** Les recettes du pays pour ces seules exportations sont estimées à 325 Mds TZS (140 M€), entre janvier et août, contre 97,5 Mds TZS (41 M€) pour la même période en 2021. Ce bond s'explique par une augmentation de 96 % des volumes d'exportation, associée à une augmentation de 70,6 % du prix unitaire : l'année dernière, un kg de maïs rapportait un prix moyen à l'export de 481,88 TZS, contre 822,53 TZS en 2022. Le ministre de l'agriculture Hussein Bashe a déclaré : « L'objectif de Son Excellence la Présidente est de voir la Tanzanie nourrir le reste de l'Afrique et du monde ». M. Bashe a également cité les chiffres de 2022 de l'Autorité Fiscale de Tanzanie : le Kenya a importé 152 449 T de maïs tanzanien en 2022 (les importations de maïs ont plus que triplé au cours des trois mois précédant le mois de juin), suivi

par le Rwanda (13 097 T), le Soudan du Sud (8000 T), le Soudan (5 000 T), les Émirats arabes unis (2 940 T), la République démocratique du Congo (2 426 T), le Burundi (1 828 T) et l'Ouganda (1 175 T).

- **Tanzanie – La ZSTC verse 38 Mds USD aux producteurs de girofle de Zanzibar.** La *Zanzibar State Trading Corporation* (ZSTC) a acheté 3000 tonnes de clous de girofles aux producteurs d'Unguja et de Pemba (les 2 îles de Zanzibar), pour l'équivalent de 38 Mds USD. Cet achat correspond à 60 % de l'objectif fixé lors de l'ouverture officielle de la basse saison d'achat, début août 2022. Cet achat s'inscrit dans une volonté d'augmenter la production de la principale culture commerciale du pays. M. Bakar, DG de la ZSTC, souhaite distribuer aux agriculteurs d'Unguja et de Pemba au moins 500 000 plants de girofliers cette année afin de stimuler la production. Bien que le « rêve » de M. Bakar soit de relancer la production de girofles à plus de 20 000 tonnes par an, il a toutefois admis que la ZSTC tentait de diversifier ses activités, notamment avec l'immobilier.
- **Tanzanie – Industrialisation de la filière noix de cajou et conquête du marché américain.** Un premier conteneur de 20 pieds transportant 7,5 T de noix de cajou séchées et conditionnées pour la vente de détail au consommateur américain, a quitté le port de Mtwara pour les États-Unis le 5 octobre 2022, considérée comme une journée historique pour le secteur agricole tanzanien. Le pays a tenté pendant 30 ans d'entrer sur le marché américain, en vain. Le président de la société tanzanienne *Ward Holding Tanzania* (WHT) a décrit l'événement comme « l'une des plus grandes percées économiques dans l'industrialisation de la noix de cajou depuis l'indépendance en 1961 ». Les noix de cajou ont été achetées aux agriculteurs par WHT, puis séchées et conditionnées par *YYTZ Agro- Processing Co*, entreprise tanzano-américaine basée à Zanzibar. Cette première expédition de 7,5 T devrait être suivie de nombreuses autres, WHT prévoyant pour cette saison d'acheter 600 T de noix de cajou aux agriculteurs et de procéder à l'ajout de valeur ajoutée avant de les expédier sur le marché américain. Selon les statistiques du *Cashew Nuts Board of Tanzania* (CBT) la production annuelle de noix de cajou brutes pour la campagne précédente s'était élevée à 240 000 T, dont seulement 14 000 T avaient été transformées avant l'exportation.
- **Tanzanie – Le pays veut porter ses expéditions de viande à 16 000 T/an d'ici 2026.** Daniel Mushi, directeur du Conseil tanzanien de la viande (TMB), a annoncé vendredi 28 octobre des mesures visant à augmenter les exportations de viande à 16 000 T/an d'ici à 2026. Le volume annoncé correspond à une hausse d'environ 54 % par rapport aux 10 415 T expédiées en 2021. Le TMB a annoncé travailler en étroite collaboration avec les usines de transformation de la viande et les éleveurs pour rechercher de nouveaux marchés à l'étranger, a fait savoir M. Mushi. Il a notamment souligné l'importance de former les éleveurs sur la façon d'engraisser leurs animaux afin de produire une viande de meilleure qualité. Le TMB, en collaboration avec le gouvernement, invite et encourage les investissements dans les usines de transformation de la viande et la construction d'abattoirs modernes, a-t-il complété. En Tanzanie, les produits d'élevage fournissent environ 25 % des recettes agricoles, pour une production de viande estimée à environ 700 000 T en 2020. Le bœuf représente la plus grande partie de la production, avec plus de 486 00 T. Le Qatar est la principale destination pour la viande tanzanienne, représentant près du tiers des exportations, suivi par Oman et la Chine.
- **Madagascar – La campagne d'exportation de la vanille débute le 15 novembre.** Près de 4 mois après les premières récoltes de gousses de vanille, les exportations sont désormais possibles, sur la base d'un prix minimum, toutes qualités confondues (vanille verte ou préparée), de 250 USD/kg fixé par le Conseil national de la vanille (CNV). La filière vanille compte environ 150 000 cultivateurs à Madagascar. Les exportations représentent environ 25 % des recettes d'exportation du pays et environ 60 % de la valeur des échanges mondiaux. En 2021/2022, Madagascar avait exporté 2 400 T de vanille, contre 1 600 T un an plus tôt, représentant une valeur totale de 600 MUSD. Les USA représentent la première destination à l'import de la vanille en provenance de Madagascar, devançant ainsi la France et l'Allemagne.

- **Maurice – Doublement de la valeur des importations de produits alimentaires en un an.** Dans son bulletin pour le mois d'août 2022, *Statistics Mauritius* indique que la valeur en devise locale des importations de produits alimentaires à Maurice a plus que doublée en glissement annuel pour atteindre l'équivalent de 56 M€. Cette tendance s'explique tant par les tensions rencontrées sur les marchés des matières premières que par la dépréciation de la roupie mauricienne face au dollar, auxquelles s'ajoute un léger effet de volume lié à la reprise économique. Au total, les importations ont progressé de 45,5 %, contribuant à creuser le déficit de la balance commerciale qui atteint ainsi 379 MEUR (+ 61,8 %).

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*